



**La RTBF inspirée par UBER ???**

**Un Administrateur Général inspiré par Elon Musk ?**

**Une entreprise publique, même « autonome » peut-elle agir de la sorte ?**

**Le Conseil d'administration de la RTBF restera-t-il muet encore longtemps ?**

Comme organisations syndicales représentatives, nous nous posons ces questions !

Sans vouloir affirmer un lien de cause à effet, la fin tragique, et récente, d'un salarié nous semble, a minima, faire écho à la situation de souffrance et de violence au travail, vécue par d'autres travailleurs, engagés (très régulièrement), par cet opérateur phare de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'est la RTBF.

D'après nos informations, il s'agit ici des auteurs, chroniqueurs et autres collaborateurs « freelance », de toutes catégories qui font au même moment l'objet d'une action aux limites de la légalité. Ainsi, ces travailleurs se sont vus adresser, *par une machine*, des contrats standardisés modifiant unilatéralement et sans interlocuteur pour en discuter, leurs *conditions essentielles de collaboration* (montants, droits cédés, exclusivité, non-concurrence, monopole conféré à un seul bureau d'intérim).

**De toute évidence, cette manière de faire ne correspond en rien avec la notion même de contrat**, qui implique la possibilité de négocier, y compris collectivement dans le cadre d'une publicité des contenus, et qui impose que les contractants disposent, à tout moment, d'un exemplaire du contrat. Ces deux éléments essentiels ne sont manifestement pas réunis ici, ce qui est pour nous inacceptable. Le principe d'égalité des contractants est totalement bafoué.

**Les organisations syndicales rappellent aussi qu'elles sont en droit de représenter tous les travailleurs**, quel que soit leur statut, vis-à-vis d'un employeur, et ceci pour tout ce qui concerne les conditions contractuelles, d'engagement, de rémunérations, d'horaires et de conditions de travail. Cela ne semble pas être la position adoptée par la direction de la RTBF, qui refuse obstinément d'impliquer les syndicats dans les discussions.

Dès lors, les syndicats ne laisseront pas cette situation perdurer au sein d'un service public financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles sans y réagir, tant elle est nuisible aux intérêts des personnes concernées, et potentiellement dangereuse pour la concertation sociale dans son ensemble.

**Il y aura le temps des interpellations, dans l'entreprise et en dehors, ensuite viendra le temps de l'action, mais ces pratiques, qui rappellent furieusement l'époque préindustrielle, ne resteront pas dans l'ombre !!!**

#### **CONTACTS :**

CSC-Transcom : Marc SCIUS, 0478/88 33 57 [marc.scius@acv-csc.be](mailto:marc.scius@acv-csc.be)

IRW-CGSP-Culture : Maximilien HERRY, 0495/28 93 70 [maximilien.herry@cgspaceod.be](mailto:maximilien.herry@cgspaceod.be)

IRB-CGSP-Culture et Média : José GRANADO [jose.granado@cgspaceod.be](mailto:jose.granado@cgspaceod.be)